



Point 5 à l'ordre du jour

Nomination de l'organe de contrôle financier

Rapport du Conseil synodal

Rapport du Conseil synodal au Synode sur la nomination de l'organe de contrôle financier pour l'exercice 2019

La loi du 9 janvier 2007 sur l'EERV prévoit, à son article 5, lettre c) parmi les organes de l'EERV sur le plan cantonal, un « organe de contrôle financier nommé par le Synode ». Le Règlement général d'organisation du 31 août 2007 (RGO), modifié par le Synode le 10 décembre 2016 et ratifié par le Conseil d'Etat le 15 mars 2017, précise le rôle de cet organe à son article 20 et exige que cet organe soit renommé chaque année.

La Fiduciaire Staehli contrôle les comptes de l'EERV depuis l'exercice 2010. Au cours de la session des 14 et 15 juin 2019, le Conseil synodal a informé le Synode de l'obligation de changer de fiduciaire. Mme Virginie Staehli, ayant dirigé la révision des comptes 3 fois, n'est pas autorisée par la loi à effectuer le contrôle une année supplémentaire.

Dès lors, l'Office de la chancellerie et des finances a demandé des offres comparatives à trois organes de révision, sélectionnés en fonction de leurs activités, leur grandeur et leurs connaissances des milieux institutionnels du canton :

- Nofival, Fiduciaire et révision, chemin du Levant 2 à Aigle
- BDO SA, Rte de la Corniche 2 à Epalinges
- BfB Fidam révision SA, Av. des Baumettes 23 à Renens.

Les trois prestataires se sont montrés réactifs et ont sollicité tous les documents nécessaires à la formulation des offres. Les honoraires annoncés sont relativement proches, mais supérieurs d'environ 20% à ceux de la fiduciaire Staehli.

A la lecture et la comparaison des offres, le responsable ad interim de l'Office de la Chancellerie et des finances, M. Eric Joye, et le trésorier, M. Perry Fleury préconisent le choix de BDO SA. En effet, la taille de cette entreprise est de stature nationale d'une part, et d'autre part sa réputation est excellente dans les milieux économiques.

Proposition de décision

Le Synode nomme la fiduciaire BDO SA à Epalinges comme organe de contrôle financier de l'EERV et lui confie le contrôle ordinaire des comptes 2019 de l'EERV.
--

Le Conseil synodal

Lausanne, le 17 septembre 2019